

DICTIONNAIRE EXPLICATIF

DES

PRINCIPAUX TERMES DU COMMERCE.

A

Acceptation. — Engagement de payer une *lettre de change* sur laquelle on écrit le mot *accepté*, après quoi l'on signe son nom.

Actif. — C'est l'*Avoir* d'une personne, c'est-à-dire la totalité de ce qu'elle possède en marchandises, en argent, en billets, &c : c'est l'opposé du *Passif*.

Actions. — Elles constituent les capitaux des compagnies de chemins de fer, d'assurances, de sociétés commerciales ou industrielles, &c : c'est l'*Actif* de ces sociétés. Quand la valeur des actions est égale au *Capital nominal*, on dit qu'elles sont *au pair* ; quand le prix en est supérieur au *pair*, l'excédant prend le nom de *prime*.

Actionnaire. — Celui qui a une ou plusieurs actions dans une entreprise.

Affidavit. — Serment par écrit, fait en présence d'une personne autorisée à cet effet.

Affrètement. — Prix du louage d'un vaisseau pour le transport de marchandises.

Agent. — Nom d'une personne autorisée à faire des opérations commerciales pour d'autres.

Agio. — C'est le profit fait sur le change des monnaies d'or et d'argent : c'est l'opposé de l'escompte qui exprime la perte.

Armateur. — Celui qui équipe un navire qui lui appartient ou qu'il a loué, pour l'employer au transport de marchandises ou de passagers.

Arrhes. — Argent donné en garantie d'un marché. Les arrhes n'empêchent pas les parties de se désister des conventions d'un marché ; mais alors celui qui les a donnés, les perd, si c'est lui qui se dédit ; si c'est celui qui les a reçus, il doit les restituer, et même pour une promesse de vente, il doit rendre le double de ce qu'il a reçu.

Assurance. — C'est un contrat entre deux parties, par lequel l'une s'engage à assurer l'autre, moyennant une somme convenue, contre les périls auxquels sont exposés ses biens. On appelle *Prime* la somme payée à l'Assureur, et *Police* le contrat qui renferme les stipulations de l'assurance.

Avoir. — C'est le *Crédit* d'un compte, qui se trouve au côté droit dans le *GRAND-LIVRE*, par opposition au *Doit* ou *Débit*, qui en forme le côté gauche.

B

Balance. — C'est la différence qui existe entre les importations et les exportations faites par un marchand, ou entre le débit et le crédit de tous ses comptes, qui a pour objet de faire connaître les profits et les pertes et de déterminer exactement son état de situation ou bilan.